



Communauté métropolitaine
de Montréal

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR

**Assemblée du conseil
28 avril 2022**

Mesdames,
Messieurs,
Cher(e)s collègues,

Je vous présente le rapport financier 2021 et le rapport de l'auditeur pour cette période. Ce rapport est présenté conformément à l'article 210.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021

Les états financiers audités ainsi que le rapport de l'auditeur, sans réserve, pour l'exercice financier 2021 sont déposés au conseil le 28 avril 2022 et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

L'exercice financier 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 4,3 M\$. L'excédent non affecté au 31 décembre totalise 2,6 M\$.

Le solde du Fonds de développement métropolitaine était de 81,4 M\$ et celui du Fonds du logement social de 0,4 M\$.

La présidente du comité exécutif,

Valérie Plante